

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN REGIONAL DE
SURVEILLANCE DES PECHEES (PRSP)
25 et 26 août 2025, Maurice**

Le Comité de pilotage :

Sur le bilan des réalisations du PRSP sous le Devis Programme marin ECOFISH

- Se félicite des réalisations du PRSP à travers le programme ECOFISH et remercie l'Union Européenne pour son appui financier.
- Réitère la nécessité de la poursuite des activités du PRSP en tant que mécanisme de dissuasion et de répression à travers la mutualisation des moyens des États participants.

Sur le rappel des recommandations issues de la troisième conférence ministérielle sur l'institutionnalisation du PRSP

- Prend note des consultations menées avec les pays participants ayant permis la révision des instruments juridiques du PRSP dont l'accord entre les États participants au PRSP pour l'échange d'informations sur les pêches aux fins du Suivi, Contrôle et Surveillance ainsi que le protocole d'accord pour la certification et la coordination des observateurs des États côtiers au niveau sous-régional et le partage des informations et des données des observateurs.
- Prend note de la feuille de route, laquelle prévoit, entre autres, le mécanisme financier sur la base des projections financières des opérations, structures et coûts actuels de fonctionnement du PRSP, une proposition de structure avec les missions et une estimation des membres du personnel nécessaires pour assurer l'opérationnalisation du futur Centre Régional de Coordination de Suivi, de Contrôle, de Surveillance et d'Observation des Pêches.
- Demande au Secrétariat général d'intégrer les observations émises pendant le COPIL en vue de la transmission de la version amendée aux États participants.
- Souligne l'importance de la mise en œuvre effective de ladite feuille de route à travers une contribution effective des États participants pour limiter la dépendance financière du PRSP au financement des bailleurs, limitant ainsi l'appropriation durable par les États participants.
- Félicite les États participants ayant déjà signé l'arrangement administratif et invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à procéder à la signature afin de renouveler leur engagement à contribuer au mécanisme régional de lutte contre la pêche INN dans le Sud -ouest de l'océan Indien.
- Demande l'appui de la Présidence du Conseil de la COI pour saisir officiellement les États participants qui n'ont pas encore signé l'arrangement administratif de le faire dans les meilleurs délais.

Sur la proposition de structure du Centre Régional de Coordination de Suivi, de Contrôle, de Surveillance et d'Observation des Pêches

- Prend note de la proposition de structure du Centre Régional de Coordination de Suivi, de Contrôle, de Surveillance et d'Observation des Pêches, sa structure de Gouvernance institutionnelle (comité de pilotage, unité de coordination régionale) ainsi que ses termes de references, laquelle est inspirée de la structure actuelle existante et appelée à s'évoluer au fur et à mesure de l'avancement du processus d'institutionnalisation du PRSP.
- Demande au Secrétariat général d'amender les termes de référence de l'officier en charge du suivi, contrôle et surveillance en vue de la prise en compte des tâches liées à la veille et l'analyse des risques.
- Prend note des termes de référence du personnel du centre conformément à la structure prévue dans la feuille de route, à savoir:
 - Un Coordonnateur Technique Régional (CTR)
 - Un officier en charge du Suivi, Contrôle et Surveillance
 - Un officier en charge du VMS/AIS régional
 - Un assistant administratif et financier

Sur le budget prévisionnel et le mécanisme de financement

- Prend note des prévisions budgétaires annuelles relatives à l'institutionnalisation du PRSP, lesquelles sont basées sur les coûts actuels des missions conjointes de surveillance des pêches ainsi que les taux de rémunération applicables à la COI.
- Demande au Secrétariat général d'intégrer dans la répartition des contributions budgétaires celles de la France/Réunion en tant qu'Etat participant au PRSP et de valoriser toutes les contributions en nature ou autres, des tous les États participants.
- Invite les Etats participants à contribuer au budget prévu pour le fonctionnement du centre.
- Invite les Etats participants à formaliser à l'interne et avec le Secrétariat général les modalités de contributions respectives.
- Invite le Secrétariat général à identifier des leviers de financement internes et externes supplémentaires pour soutenir les activités du PRSP.
- Invite le Secrétariat général à renforcer la collaboration régionale pour situer le PRSP dans une perspective cohérente avec les autres initiatives régionales (SADC MCSCC, IGAD MCSCC), en lien avec l'architecture africaine de gouvernance des océans.

Sur la structure transitoire et mode opératoire

- Confirme la nécessité de la mise en place dans les meilleurs délais d'une structure transitoire auprès du Secrétariat général pour assurer l'opérationnalisation effective des activités du SWIOP.
- Valide la proposition de structure transitoire , laquelle prévoit la mise a disposition par les États participants de deux experts.

- Demande aux Etats participants de soumettre au Secrétariat général dans les meilleurs délais les candidatures en vue de la sélection des experts, à savoir, le coordinateur technique régional et l'agent informatique.

Sur l'hébergement Centre Régional de Coordination de Suivi, de Contrôle, de Surveillance et d'Observation des Pêches

- Prend note de l'intérêt des Seychelles et de Maurice à héberger le centre.
- Demande au Secrétariat général d'approfondir les consultations avec ces deux États en vue de l'hébergement du centre.

Sur les deux projets d'accords

- Prend note des amendements apportés aux deux projets d'accord et demande au Secrétariat de soumettre la version actualisée aux Etats participants dans les meilleurs délais.
- Encourage tous les Etats participants à signer l'accord entre les États participants au PRSP pour l'échange d'informations sur les pêches aux fins du Suivi, Contrôle et Surveillance ainsi que le protocole d'accord pour la certification et la coordination des observateurs des États côtiers au niveau sous-régional et le partage des informations et des données des observateurs
- Demande aux Etats participants de communiquer au Secrétariat leur approbation en vue de la signature de ces deux accords en marge de la clôture du programme ECOFISH le 09 septembre 2025.

Sur l'instruction du nouveau programme SWIOP

- Remercie l'UE pour l'instruction du nouveau programme SWIO.
- Réitère la nécessité de la mise en place dans les meilleurs délais de la structure opérationnelle transitoire du PRSP auprès du Secrétariat général de la COI en vue d'assurer un démarrage effectif du SWIOP.
- Demande la prise en charge du déplacement des inspecteurs de son lieu de travail vers le port d'embarquement et vice-versa par le budget du nouveau programme SWIO.
- Demande la tenue de consultations techniques préalables entre l'EFCA et l'UCR.
- Demande au Secrétariat de définir les modalités de collaboration entre COI-PRSP/EFCA en vue de la réalisation conjointe des activités prévues sous SWIOP, lesquelles prendront en considération, entre autres, les domaines de coopération, les besoins des États participants, la mutualisation des moyens et la planification conjointe des activités pendant les réunions de l'UCR.
- Remercie l'UE pour l'appui en vue de la poursuite des patrouilles ainsi que la prise en charge du fonctionnement du VMS régional à travers le programme SWIO.

Sur les contrats de subvention PRSP

- Demande aux trois Etats bénéficiaires du contrat de subvention de procéder dans les meilleurs délais à leur clôture.

- Prend note des difficultés liées à la mise en oeuvre des activités de patrouilles régionales PRSP à travers les contrats de subvention eu égard au respect des procédures administratives nationales.
- Demande la centralisation de la gestion des moyens et du prochain financement liés au PRSP au Secrétariat Général pour faciliter la mise en œuvre.

Sur la situation du VMS régional

- Prend note de la clôture du programme ECOFISH et de l'arrêt de la prise en charge financière du fonctionnement du VMS régional.
- Demande au Secrétariat général de ne pas renouveler le contrat d'abonnement avec CLS, lequel arrivera à terme le 12 septembre 2025.
- Prend note de la suspension du VMS régional jusqu'au démarrage du programme SWIO et la prise de fonction de nouveau responsable VMS régional mis a disposition par les Etats membres.
- Demande au Secrétariat général de soumettre aux Etats membres le budget lié à cet abonnement en vue d'envisager les modalités de prise en charge.